

Séance ordinaire du 9 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 9 août 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble:

Messieurs	Marc Aubertin, conseiller au district 1 Daniel Petitjean, conseiller au district 3 Richard Fredette, conseiller au district 4
Mesdames	Louise Despard, conseillère au district 2 Claudette Limoges, conseillère au district 5

Monsieur Frédérick Pigeon, conseiller au district 6, avait motivé son absence.

Madame Diane Desjardins, directrice générale, est aussi présente ainsi que monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, devant environ 13 personnes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations, et monsieur le maire André Dutremble ouvre la séance.

Le maire mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

286-08-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 2016
4. Dépôt de la correspondance du mois de juillet 2016
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 juillet 2016
 - 5.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 4 août 2016 et autorisation de paiement

Séance ordinaire du 9 août 2016

- 5.3. Adoption du règlement 739 - augmentation du fonds de roulement
- 5.4. Avis de motion – règlement établissant un programme d'aide aux entreprises
- 5.5. Avis de motion - modification du règlement 703 - code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la municipalité de Saint-Damien
- 5.6. Nomination d'un maire suppléant
- 5.7. Appel d'offre par le MAMOT pour le financement permanent des règlements 708, 711 et 712
- 5.8. Demande d'aide financière au programme TECQ 2014-2018
- 5.9. Participation à l'Omnium des maires du 15 septembre 2016
- 5.10. Annulation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés sans financement excédant les dépenses
- 5.11. Affectation des règlements terminés ayant un excédent de financement
- 5.12. Cession d'une partie de chemin désaffecté (chemin du Lac-Corbeau)
- 5.13. ITMAV - appui et engagement de financement

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 6.2. Programme de formation des pompiers pour 2017

7. TRANSPORT

- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de Travaux publics
- 7.2. Demande au MTQ - signalisation permanente devant le terrain des loisirs (2^{ème} demande)
- 7.3. Demande au MTQ- réduction de vitesse à 50 km/h sur une partie du chemin Montauban
- 7.4. Demande au MTQ- signalisation « ICI SAINT-DAMIEN ? INFOS »
- 7.5. Modification de la résolution 209-05-2016- reddition de comptes au MTQ
- 7.6. Autorisation de dépenses :
 - 7.6.1. Dynamitage (secteur du Lac Mondor)
 - 7.6.2. Scellement de fissures
 - 7.6.3. Pavage de diverses portions de chemins
 - 7.6.4. Clôture autour du puits d'eau potable
 - 7.6.5. Achat d'une remorque de 20 pieds
 - 7.6.6. Achat de vêtements de travail pour les employés des Travaux publics
 - 7.6.7. Achat de balises de type Ped-Zone
- 7.7. Rejet des soumissions pour plans et devis pour le chemin Beuparlant Ouest

Séance ordinaire du 9 août 2016

- 7.8. Appel de soumissions pour les plans et devis des chemins Beuparlant Est et Ouest
- 7.9. Demande de délai au MDDELCC pour entreposage des abrasifs d'hiver
- 7.10. Autorisation d'augmenter l'itinéraire du contrat de déneigement desservant le lac Gauthier, à la charge du secteur
- 7.11. Autorisation d'appels d'offres,
 - 7.11.1. pour les contrats de déneigement (durée de 2 ans)
 - 7.11.2. fourniture et livraison de sel abrasif

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable)
- 8.2. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (eaux usées et environnement)

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 9.2. Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 7 juillet 2016
- 9.3. Nomination à la présidence du CCU
- 9.4. Prolongation du mandat de l'inspecteur adjoint des bâtiments
- 9.5. Mandat du CCU lors de la refonte des règlements d'urbanisme
- 9.6. Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2412 chemin du Lac Corbeau

10. LOISIR ET CULTURE

- 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 10.2 Ouverture de poste : chargé de projet pour les célébrations du 150^{ème} de Saint-Damien
- 10.3 Soutien aux organismes et associations de Saint-Damien
 - 10.3.1 Club de l'Âge d'or St-Damien inc.
 - 10.3.2 La Ruche
 - 10.3.3 Collectif Art et Culture St-Damien

11. Divers et affaires nouvelles

12. Suivi

13. Période de questions

14. Clôture de la séance

287-08-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 2016 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

Séance ordinaire du 9 août 2016

288-08-2016

CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2016, identifiée par le bordereau numéro C-07-2016, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

289-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 276 375,85 \$ et des salaires nets payés, au montant de 81 680,22 \$ au cours du mois de juillet 2016.

290-08-2016

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 AOÛT 2016 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 04-08-2016, totalisant un montant de 74 124,11 \$ et en autorise le paiement.

291-08-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 739 - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Suite à sa lecture à haute voix, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que le règlement 739 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 739

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, le fonds de roulement peut être augmenté jusqu'à ce que le total du fonds représente 20% des crédits prévus au budget de l'année courante;

ATTENDU QUE 20% des crédits du budget 2016 représente une somme de 689 729 \$;

ATTENDU QUE le capital du fonds de roulement est présentement

Séance ordinaire du 9 août 2016

de cinq cent mille dollars (500 000 \$);

ATTENDU QUE le rapport financier pour l'exercice 2015 indique un excédent de fonctionnement non affecté de 647 363 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Richard Fredette, lors de la séance tenue le 12 juillet 2016;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 739, intitulé "AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT", soit adopté et il est, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le capital du fonds de roulement est augmenté d'une somme de cent mille dollars (100 000 \$) provenant de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds d'administration.

ARTICLE 2

Le conseil autorise le transfert de la somme de cent mille dollars (100 000 \$) du fonds d'administration au fonds de roulement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale

Séance ordinaire du 9 août 2016

292-08-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Fredette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à établir un programme d'aide aux entreprises sera proposé pour adoption.

293-08-2016

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 703-CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement 703 par l'ajout d'une disposition relativement au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Damien sera proposé pour adoption.

294-08-2016

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Considérant que le mandat de maire suppléant octroyé à monsieur Richard Fredette se termine le 9 août 2016,

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu de nommer madame la conseillère Claudette Limoges au poste de maire suppléante, pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 14 mars 2017.

295-08-2016

APPEL D'OFFRE PAR LE MAMOT POUR LE FINANCEMENT PERMANENT DES RÈGLEMENTS 708, 711 ET 712

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de mandater le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour lancer un appel d'offres pour le financement permanent des règlements 708, 711 et 712.

296-08-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Séance ordinaire du 9 août 2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Séance ordinaire du 9 août 2016

297-08-2016

PARTICIPATION À L'OMNIUM DES MAIRES DU 15 SEPTEMBRE 2016

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser une participation supplémentaire à L'Omnium des maires ainsi qu'un cadeau ou bon d'achat d'une valeur de 100 \$ obtenu d'un commerce local, comme prix de participation.

298-08-2016

ANNULLATION DES SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS SANS FINANCEMENT EXCÉDANT LES DÉPENSES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Damien modifie les règlements identifiés à l'annexe par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Damien informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé

Séance ordinaire du 9 août 2016

en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Damien demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

299-08-2016

AFFECTATION DES RÈGLEMENTS TERMINÉS AYANT UN EXCÉDENT DE FINANCEMENT

Considérant les soldes disponibles de règlements dont le financement permanent a excédé les dépenses effectuées;

Considérant qu'il est opportun d'appliquer certains soldes en diminution de l'échéance en capital des règlements dont le remboursement n'est pas terminé;

Considérant qu'il est permis d'appliquer au remboursement du capital de règlements en cours ou en processus de remboursement des soldes de règlements dont l'objet et le secteur responsable du paiement est le même ou semblable;

En conséquence,

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser les affectations de soldes disponibles de règlements ayant un excédent de financement comme suit :

# de règlement	nature	Solde disponible	affectation		
594	Camion incendie	13 903,00	au règl. 711		
604	Chemin Gisèle	2354,09	Échéance de 2017		
613	Camion de voirie	9385,09	Échéance de 2017		
588	Lac Riche, Lac Pauvre	436,57	Échéance de 2017		
633	Bibliothèque	51241,70 \$	Échéances annuelles	3660,12 \$	Jusqu'au refinancement
641	Études barrage lac Lachance	159,62	Échéance de 2017		

Séance ordinaire du 9 août 2016

300-08-2016

CESSION D'UNE PARTIE DE CHEMIN DÉSAFFECTÉ (CHEMIN DU LAC-CORBEAU)

Considérant que la Municipalité n'a pas usage d'une partie désaffectée de l'ancien chemin du Lac-Corbeau, identifiée comme étant partie du lot 177 et partie 262 du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, adjacente à la propriété sise au 2412, chemin du Lac-Corbeau;

Considérant une demande de cession de cette emprise désaffectée, déposée au conseil le 22 juillet 2016, par Messieurs Philippe Baril et Guy Desrosiers;

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser la cession d'une partie désaffectée de l'ancien chemin du Lac-Corbeau, identifiée comme étant partie du lot 177 et partie 262 du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, montrée au plan et à la description technique préparés par Gérard Grégoire, arpenteur géomètre, au numéro 5767 de ses minutes, dossier 2410-2, datés du 29 juillet 2016.

Le maire, monsieur André Dutremble, et la directrice générale, madame Diane Desjardins, sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien. Les frais sont à la charge du cessionnaire.

301-08-2016

ITMAV - APPUI ET ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Attendu que le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme « Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) » dans le cadre de sa politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec ;

Attendu qu'il y a actuellement un appel de projet en cours ;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien est devenue *Municipalité Amie des Aînés* et a adopté un plan d'action pour honorer ce titre ;

Attendu que les aînés de notre communauté sont souvent isolés et ont peu accès aux ressources dont ils ont besoin ;

Attendu que des besoins de repérage, d'accompagnement et de références sont observables chez les aînés de notre communauté ;

Séance ordinaire du 9 août 2016

Attendu que les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Côme, Saint-Damien et Sainte-Émélie-de-l'Énergie désirent s'unir afin d'offrir aux aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation un travailleur de milieu à raison d'un jour semaine par municipalité ;

Attendu que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées Brandon, qui détient une solide expertise en égard aux enjeux touchant les aînés, se porte volontaire pour être l'organisme promoteur du projet et employeur du travailleur de milieu ;

Attendu qu'un comité aviseur composé du promoteur et d'au moins un représentant par municipalité assurera la coordination du projet et le suivi des orientations et actions dans le cadre de rencontres statutaires ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Louise Despard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Damien

- appuie le dépôt d'une demande au programme « Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité » par l'AQDR Brandon ;
- accepte de contribuer financièrement à sa réalisation pour un montant de 1 000 \$, couvrant la période de novembre 2016 à mars 2017 ;
- et nomme madame la conseillère Claudette Limoges et la directrice des Loisirs et de la culture, madame Nathalie Desrosiers, représentantes de la municipalité au futur comité aviseur.

302-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de juillet 2016.

303-08-2016

PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS POUR 2017

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de confirmer que le programme de formation pour les pompiers pour l'année 2017 comprendra deux (2) formations Officiers et deux (2) formations Pompier 1.

Séance ordinaire du 9 août 2016

304-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois de juillet 2016.

305-08-2016

DEMANDE AU MTQ - SIGNALISATION PERMANENTE DEVANT LE TERRAIN DES LOISIRS (2^{ÈME} DEMANDE)

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de réitérer la demande faite au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en juillet 2015, par la résolution numéro 295-08-2015, pour une signalisation de traverse de piéton et un marquage permanent de la traverse de piéton devant l'hôtel de ville, sur le chemin Montauban, menant au parc et plateaux sportifs.

306-08-2016

DEMANDE AU MTQ - RÉDUCTION DE VITESSE À 50 KM/H SUR UNE PARTIE DU CHEMIN MONTAUBAN

Considérant la vitesse de 70 km/h en vigueur sur le chemin Montauban;

Considérant la nécessité pour les piétons en provenance du village de traverser le chemin Montauban pour se rendre au parc comprenant les plateaux sportifs, les pavillons des loisirs et le terrain de jeux pour enfants;

Considérant la pente des entrées vers les plateaux sportifs et l'achalandage des véhicules en provenance du parc pour la cueillette des jeunes lors des camps de jours ou lors des joutes sportives;

Considérant que le chemin Montauban accuse une pente appréciable devant le parc et l'hôtel de ville, nuisant à la visibilité et augmentant le risque de collision avec les véhicules sortant du parc, ou avec des piétons traversant la route pour rejoindre le village;

Considérant la présence de plusieurs commerces et d'intersections dangereuses, comme l'intersection du chemin du Lac-Corbeau et l'intersection du chemin Beaulieu et de la rue Principale;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la

Séance ordinaire du 9 août 2016

réduction, dans les plus brefs délais, de la vitesse permise à 50 km/h entre les chemins Metcalfe et du Grand-Monarque, sur le chemin Montauban.

307-08-2016

DEMANDE AU MTQ - SIGNALISATION « ICI SAINT-DAMIEN ? INFOS »

Considérant l'importance de fournir une signalisation claire pour guider la population touristique et les visiteurs;

Considérant qu'il est pertinent de signaler le lieu où sont énumérés les commerces et lieux d'intérêts sur le territoire de Saint-Damien, aux entrées de la municipalité;

Considérant le projet d'affichage présenté par la Corporation de développement de Saint-Damien inc.;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'afficher, dans l'emprise du chemin Montauban, aux deux entrées de la municipalité, les panneaux d'affichage « ICI SAINT-DAMIEN ? INFOS ».

308-08-2016

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 209-05-2016 - REDDITION DE COMPTES AU MTQ

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que le texte de la résolution 209-05-2016 soit modifié pour se lire comme suit :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transport, de la Mobilité et de l'Électrification des transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Damien et que le dossier de vérification a été constitué.

Séance ordinaire du 9 août 2016

309-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : DYNAMITAGE (SECTEUR DU LAC MONDOR)

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses de dynamitage dans le cadre des travaux réalisés dans le secteur du lac Mondor, conformément au budget alloué au programme Immo-voirie 2016.

310-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : SCHELLEMENT DE FISSURES

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'entériner les dépenses relatives aux travaux de scellement de fissures, conformément au budget alloué en 2016, au coût de 1,69 \$ le mètre linéaire, le tout tel que proposé par *Scellement de fissures d'Asphalte Inc.*

311-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : PAVAGE DE DIVERSES PORTIONS DE CHEMIN

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser le pavage des portions de chemins suivants au prix totalisant 16 533,67 \$, taxes en sus, tel que proposé par *Pavage Gravel Inc.*:

Côte Beaulieu	- retirer le vieil enrobé, préparation et pavage
Desautels	- coin de la rue : nivelage final et pavage
Coteau-du-Lac	- joindre les deux intersections avec le Croissant fleuri : nivelage et pavage
Côte Robert	- traverse : nivelage final et pavage

312-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : CLÔTURE AUTOUR DU PUIIS D'EAU POTABLE

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser le remplacement de la clôture ceinturant le puits d'eau potable, au coût de 6 719,50 \$, taxes en sus, fournie par *Les clôtures M. T. inc.*

Séance ordinaire du 9 août 2016

313-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT D'UNE REMORQUE DE 20 PIEDS

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une remorque de 20 pieds en acier galvanisé, incluant l'installation d'un coffre en aluminium, le tout tel que soumis par *Remorque Belle Voiture*, au prix de 7 609,85 \$, taxes incluses, à être financée par le fonds de roulement sur une période de quatre (4) ans.

314-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de vêtements de travail pour les employés des travaux publics, soit deux chemises ou chandails, deux pantalons, un manteau d'hiver identifié « Travaux publics », le tout selon le budget alloué pour 2016. Le reste des pantalons et chemises ou chandails, prévus à la convention collective, seront achetés en 2017.

315-08-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT DE BALISES DE TYPE PED-ZONE

Suite à la recommandation du comité des Travaux publics, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de cinq (5) balises de type Ped-Zone à être installées sur la rue Principale, sur le chemin Sainte-Émélie et sur un côté de la rue Joseph-Dubéau.

316-08-2016

REJET DES SOUMISSIONS POUR PLANS ET DEVIS POUR LE CHEMIN BEAUPARLANT OUEST

Considérant que ce conseil souhaite ajouter un autre tronçon de chemin dans son projet de réfection du chemin Beuparlant, soit la partie EST dudit chemin,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'interrompre l'analyse des soumissions déposées, de refuser toutes les soumissions et de retourner les enveloppes de prix aux soumissionnaires.

Séance ordinaire du 9 août 2016

317-08-2016

**APPEL DE SOUMISSIONS POUR LES PLANS ET DEVIS DES CHEMINS
BEAUPARLANT EST ET OUEST**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser un appel d'offres pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de réfection des chemins Beauparlant Ouest et Est.

318-08-2016

**DEMANDE DE DÉLAI AU MDDELCC POUR ENTREPOSAGE DES
ABRASIFS D'HIVER**

Considérant la complexité du dossier de relocalisation du site d'entreposage des abrasifs d'hiver;

Considérant les délais nécessaires pour l'analyse des alternatives disponibles;

Considérant l'importance des coûts à prévoir pour financer cette relocalisation, selon les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un délai supplémentaire pour la relocalisation du site d'entreposage des abrasifs d'hiver.

319-08-2016

**AUTORISATION D'AUGMENTER L'ITINÉRAIRE DU CONTRAT DE
DÉNEIGEMENT DESSERVANT LE LAC GAUTHIER, À LA CHARGE DU
SECTEUR**

Suite à une requête des propriétaires du secteur du Lac Gauthier, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'augmentation de l'itinéraire du contrat de déneigement pour ce secteur, les frais étant assumés par les propriétaires de ce secteur. Compte tenu que le contrat de déneigement de la première partie ne vient à échéance que l'an prochain, il est aussi résolu de procéder à un appel d'offres pour l'hiver 2016-2017, pour la partie ajoutée de l'itinéraire.

Séance ordinaire du 9 août 2016

320-08-2016

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES : DÉNEIGEMENT (DURÉE DE 2 ANS)

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser les appels d'offres, pour les contrats de déneigement venus à échéance, pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018, incluant pour le déneigement de la rue Lise.

321-08-2016

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES : FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL ABRASIF

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser un appel d'offres pour la fourniture et livraison de sel abrasif pour l'hiver 2016-2017.

322-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE)

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de juillet 2016.

323-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET ENVIRONNEMENT ET EAUX USÉES)

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet environnement et eaux usées) pour le mois de juillet 2016.

324-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2016.

325-08-2016

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 7 JUILLET 2016

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016.

Séance ordinaire du 9 août 2016

326-08-2016

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DU CCU

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de nommer madame la conseillère Claudette Limoges à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme.

327-08-2016

PROLONGATION DU MANDAT DE L'INSPECTEUR ADJOINT DES BÂTIMENTS

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de prolonger le mandat de l'inspecteur adjoint des bâtiments, monsieur Gabriel Lapointe, jusqu'au 9 septembre 2016.

328-08-2016

MANDAT DU CCU LORS DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que lors de la refonte des règlements d'urbanisme, le Comité consultatif d'urbanisme sera invité à consulter la version préliminaire des règlements refondus, afin qu'ils puissent les commenter et ainsi faciliter les corrections nécessaires, le cas échéant, avant la présentation au public.

329-08-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 2412, CHEMIN DU LAC-CORBEAU

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 7 juillet 2016, pour la demande de dérogation mineure numéro 2016-120 suivante :

Identification du site concerné :

Matricule : 0531-78-8005

Cadastre : Ptie 177 et Ptie 262 du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien

Adresse : 2412, chemin du Lac-Corbeau

Objet :

Permettre le morcellement d'un emplacement ayant une largeur minimale mesurée le long de la ligne avant non conforme.

La demande du requérant affecte une disposition du règlement de lotissement numéro 384:

ARTICLE 11.2.1 : DIMENSIONS ET SUPERFICIE DES LOTS

Séance ordinaire du 9 août 2016

"Tout lot non desservi doit avoir une largeur minimale mesurée le long de la ligne avant de 50 mètres"

Le morcellement proposé créera un emplacement ayant une largeur mesurée le long de la ligne avant de 30,14 mètres

CONSIDÉRANT l'avis public, affiché le 8 juillet 2016, annonçant la demande de dérogation mineure 2016-120;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée : Madame Nicole Bordeleau et M. Régent Piette interviennent. Celui-ci dépose un moratoire au conseil et en fait lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu

D'APPROUVER la dérogation mineure 2016-120 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

330-08-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois de juillet 2016.

331-08-2016

OUVERTURE DE POSTE : CHARGÉ DE PROJET POUR LES CÉLÉBRATIONS DU 150^{ÈME} DE SAINT-DAMIEN

Suite à la recommandation du comité des Loisirs, sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de créer un poste de chargé de projet, à temps partiel, pour l'organisation des célébrations du 150^{ième} de Saint-Damien et d'ouvrir le poste aux candidatures de résidents de Saint-Damien.

332-08-2016

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE SAINT-DAMIEN - CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-DAMIEN INC.

Suivant la recommandation du comité des Loisirs, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accorder au Club de l'Âge d'or St-Damien Inc. un appui financier de 400 \$ et le remboursement de la compensation pour services municipaux imposée pour 2016 au montant de 412,57 \$.

Séance ordinaire du 9 août 2016

333-08-2016

**SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE SAINT-DAMIEN
- LA RUCHE DE SAINT-DAMIEN**

Suivant la recommandation du comité des Loisirs, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder à la Ruche de Saint-Damien un appui financier de 400 \$ et le remboursement de la compensation pour services municipaux imposée pour 2016, au montant de 596,44 \$.

334-08-2016

**SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE SAINT-DAMIEN
- COLLECTIF ART ET CULTURE ST-DAMIEN**

Suivant la recommandation du comité des Loisirs, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accorder au Collectif Art et Culture St-Damien un appui financier

- pour le soutien annuel de 300 \$ pour 2016;
- pour l'organisation de la Journée de la culture, une somme de 600 \$ qui s'ajoute à la contribution municipale en biens et services évaluée à 1 085 \$ excluant les salaires des employés municipaux.

DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

SUIVI

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Séance ordinaire du 9 août 2016

335-08-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 13.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
directrice générale